



GUICHET



UNIQUE

URBANISME

<https://ads.eurelien.fr/guichet-unique>

DÉMARCHES EN LIGNE POUR DÉPOSER LES DOSSIERS DE :

- PERMIS DE CONSTRUIRE
- DÉCLARATION PRÉALABLE
- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS D'AMÉNAGER
- AUTORISATION DE TRAVAUX

PERMANENCES EN MAIRIE :

Mercredis et Jeudis : 8h30-12h30
13h30-17h30

**LES DOSSIERS PAPIERS
PEUVENT TOUJOURS ÊTRE
TRANSMIS À LA MAIRIE.**



MAIRIE DE SERVILLE